

N°530

du 07
SEPTEMBRE
2012



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Contre la hausse sans annonce
des prix du gaz domestique

L'ATC garde la main de la dénouciation

P.4 Pour la promotion de l'emploi et des ressources locales

Chemin balisé pour l'application du nouveau Code des investissements

P. 4 Hausse des prix
des produits pétroliers

Au Bénin, l'essence sans
plomb coûte désormais
640F cfa le litre



Bernadette Legzim-Balouki, Ministre du Commerce

P.4 Environnement

Que de caniveaux
poubelles à Lomé

P.3 Toujours gardée au frigo par l'Exécutif depuis sa pro-
mulgation en 2007

Les députés prêts à réétudier
la loi leur ayant octroyé de
"vastes privilèges"

P.4 Dans la zone Uemoa au 2nd trimestre

L'indice du secteur minier dopé par le Togo



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Toujours gardée au frigo par l'Exécutif depuis sa promulgation en 2007

Les députés prêts à réétudier la loi leur ayant octroyé de "vastes privilèges"

Sylvestre D.

Les élus du peuple se rappellent de leur retraite au moment de parler, chaque année, de leur budget. Tradition respectée le 30 août dernier. Malgré les portes et fenêtres fermées, au nom de l'huis-clos, L'UNION a pu apprendre que la subvention à la Caisse de retraite parlementaire est encore prévue pour 2013 (162 millions FCfa), même si elle n'est jamais prise en compte par le budget général de l'Etat. Réponse toute simple : tant que la loi déterminant le statut des anciens députés n'est pas abrogée, le Parlement se doit de l'inscrire. Et c'est ici que la Commission des finances précise que « la loi nécessite une relecture, si le Gouvernement le désire, afin d'y intégrer les critères objectifs tels que la prise en compte de l'âge de départ à la retraite et la réduction de la pension allouée aux députés à la retraite en tenant compte des normes internationales en la matière ». Alors, avec l'effet du temps, on a pris conscience que le texte doit poser problème. Tant mieux !

Around de l'applicabilité du texte sur les avantages de retraite, un bras de fer oppose le Législatif et l'Exécutif depuis 2008. Dans la foulée de la polémique sur la date du scrutin législatif de 2007, la Législature à dominance RPT s'est empressée de voter en priorité la retraite. C'est la loi n°2007-014 du 19 juin 2007, parue dans le Journal Officiel du 6 juillet 2007, que le pouvoir hésite toujours à activer. Et pour cause, la loi prévoit un régime de pension de retraite parlementaire et fixe les conditions de sa jouissance. Est éligible, le député qui a cotisé au moins 300 points, qui a 50 ans révolus et qui a cessé effectivement la fonction parlementaire. Par contre, le député ayant au moins 40 ans, et qui remplit les mêmes conditions, bénéficie d'une pension proportionnelle égale aux deux tiers (2/3). Pour un député âgé de moins de 40 ans, il pourra se faire rembourser ses points ou attendre l'âge de 40 révolus pour jouir de la pension proportionnelle. L'article 23 précise que « la pension de retraite parlementaire est réversible aux ayants-droit (conjoint, conjointes et enfants mineurs) du député à la retraite qui décède ». Les conjointes et les orphelins du député polygame ont aussi droit aux pensions de réversion. La loi autorise le cumul des pensions de retraite parlementaire avec toutes autres pensions de retraite. Elles ne sont pas cumulables avec une indemnité parlementaire.

Dans le concret, pour l'ancien député [tout élu qui perd son siège, décède en cours de mandat ou termine un mandat], le droit à la pension de retraite est le résultat de l'acquisition de « point de retraite » pendant la durée du mandat du député. Il acquiert 30 points de retraite par année de mandat effectif. La valeur du point est fixée à 6.000 francs Cfa. Les cotisations sont



Photo: L'Union

mensuelles. Tout mois commencé est considéré comme entier. Pour permettre au député d'acquiescer les points requis, il est exigé une cotisation double pendant sa première législature. Le total des points de retraite acquis est limité à 1.000 au maximum. Le montant mensuel de la pension de retraite parlementaire est égal au produit du nombre de points de retraite acquis par le député au cours de son activité multiplié par la valeur de rente annuelle du point de retraite, qui est fixée à 1.000 francs Cfa. Donc, le député cotise 1.800.000 FCfa, soit 360.000 F par an ou 30.000 F par mois, pour gagner 300.000 F par mois à la retraite. Et puis qu'il a la possibilité d'atteindre un plafond de 1.000 points, celui qui aura cotisé 60.000 F par mois touchera à la retraite 600.000 F par mois. Le même procédé veut que l'élu bénéficie de 1.000.000 francs Cfa par mois s'il atteint le plafond durant son mandat. Le parlementaire touche la somme due (300.000 F minimum) toutes les fois que sa vie sera constatée, après cinq ans de « présence » parlementaire. Idem pour l'interruption involontaire : le député ayant régulièrement cotisé, et est atteint d'une invalidité par suite de maladie ou d'accident survenu au cours de son mandat électif, bénéficie de la pension à laquelle il aurait pu prétendre s'il avait cotisé les 300 points.

Toujours selon la proposition de loi votée, la pension de retraite est étendue aux ayants-droit (conjoint, conjointes et enfants mineurs) de l'ancien député qui décède. Et lorsque le député affilié au régime de pension décède au cours de son mandat, ses ayants-droit bénéficient d'une pension au moins égale à celle à laquelle il aurait pu prétendre s'il avait cotisé 300 points. La veuve ou le conjoint veuf d'une députée, bénéficiaire d'une retraite parlementaire, a droit à l'attribution immédiate d'une pension dont le montant est égal à 50% de la pension dont jouissait son conjoint. Chaque orphelin a droit, jusqu'à sa majorité ou sans limitation de durée s'il est atteint d'une maladie ou d'une infirmité le rendant inapte à tout travail lui donnant gain ou profit, à une pension. Ainsi, l'enfant handicapé a une rente viagère tout comme son géniteur. Bon à savoir : une subvention de l'Etat doit venir soutenir tout ceci.

L'autre spécificité de la loi à soucis, c'est que le député peut toucher à la fois la pension administrative et la

pension parlementaire si, après cinq ans au Parlement, il retrouve sa fonction. Seuls les points sont cumulables au moment du calcul, à la seule condition de ne pas dépasser 1.000 points. Lorsque l'ancien député jouissant d'une pension parlementaire est investi d'un nouveau mandat parlementaire, le paiement de sa pension parlementaire est suspendu. Il continue à acquiescer de nouveaux points de retraite qui s'ajoutent à ceux précédemment acquis et entrent en ligne de compte pour le calcul de la nouvelle pension qui lui est payée lors de la cessation définitive d'activité parlementaire. Dans le cas de cumul, les deux retraites sont calculées séparément. Plus est, le député, appelé à d'autres fonctions et remplacé par son suppléant, doit se faire rembourser les sommes cotisées pour acquiescer ses points de retraite. Le suppléant qui siège devra remplir les conditions requises pour

bénéficier de la pension de retraite parlementaire. C'est-à-dire que ce député reprend l'argent cotisé tout en sauvegardant ses points qui donnent droit à la retraite. Avant tout ceci, l'ancien député bénéficie de ses indemnités parlementaires traditionnelles pendant 3 mois après la date de prise de fonction de la nouvelle Assemblée. Enfin, en cas de dissolution du Parlement, les montants restants à cotiser sont dus par l'Etat.

En rappel, une seconde délibération des 34 articles de la loi, à la demande du président Faure Gnassingbé, n'avait permis d'enlever que des coquilles. Pas de grands changements, si ce n'était qu'une réécriture en la forme : « aux anciens députés » à la place de « au député », « l'ancien député » au lieu de « le député », remplacer « du député à la retraite » par « de l'ancien député », « à la » à la place de « aux ». Au finish, le fond du texte n'a pas bougé.

Contre la hausse sans annonce des prix du gaz domestique

L'ATC garde la main de la dénonciation

Encore une fois, l'Association togolaise des consommateurs (ATC) est en colère. Elle cherche désespérément celui qui a donné l'ordre d'augmenter les prix du gaz butane domestique. Du côté du Gouvernement, rien ne filtre ; aucune annonce officielle n'est faite pour fixer les populations. Et pourtant, le gaz domestique est monté en flèche depuis le 27 août : la bouteille de 12 kg est passée de 4.055 francs Cfa à 5.500 francs Cfa, soit une augmentation de 1.445 francs Cfa ; la bouteille de 6 kg est passée de 1.945 francs Cfa à 2.640 francs Cfa, soit une hausse de 695 francs Cfa. Tout calcul fait, on est à 36% d'augmentation. L'organisation de défense des droits du consommateur se rappelle que, il y a seulement deux mois, la bouteille de 12 kg valait 3.859 francs Cfa et celle de 6 kg 1.852 francs.

Alors, elle lance trois pavés dans la marre. Le Gouvernement doit annuler « dans les meilleurs délais » la décision qui a porté à la hausse le prix du gaz butane. Même si, au même moment, l'Association hurle n'avoir vu aucune décision, et surtout parle d'une augmentation « non officielle » du prix du gaz. « L'Assemblée nationale doit interpellier le Gouvernement sur la



Des bouteilles de gaz butane domestique

question afin de situer la population ». Voilà une autre interpellation mal dirigée, quand on mesure le rôle non essentiel joué par la Législature finissante. Elle qui n'est jamais arrivée à inquiéter les commis de l'Exécutif : à en croire les propres statistiques de l'Assemblée, pour le compte de l'année 2011, zéro pointé pour les interpellations ou questions d'actualité, zéro pointé en commission d'enquête et de contrôle, zéro pointé en mise en jeu de la responsabilité du

Gouvernement. Seulement 4 questions orales. Du coup, l'Association togolaise des consommateurs s'en remet aux populations pour « boycotter toutes les marques de gaz produites au Togo (Total, Sodigaz), si d'ici le 11 septembre 2012 aucune solution n'est trouvée au problème ». C'est là toute la difficulté à respecter l'appel. Jusqu'à quand le boycott ? Quelle alternative offerte au consommateur qui a abandonné le charbon de bois parce que, quelque part, les arbres doivent être sauvés ?



Aladjou Agouta, S.G. de l'ATC

On peut déjà s'imaginer que rien ne se passe au moment venu. Chacun a boudé et protesté chez lui, et c'est tout. Y compris les responsables de l'ATC. Pour le moins, on retiendra qu'un acte de dénonciation a été encore posé, parce que le pouvoir et les sociétés distributrices du gaz domestique n'ont pas respecté des dispositions de la fameuse loi sur la concurrence qui « interdit toute hausse excessive des prix qui déçoivent de l'entente entre des opérateurs qui partagent le marché ».

VERBATIM Par Eric J.

Qui suivre ?

L'adage dit : "Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas". Malheureusement, cette assertion n'est pas vérifiée pour une partie du Togo. Chaque jour que Dieu fait dans la capitale togolaise, Lomé, nombreux sont-ils à s'attendre à de nouveaux affrontements entre les forces de l'ordre et des manifestants. C'est surtout dans les quartiers situés au sud-est de Lomé que l'on assiste à des déchainements des jeunes supporters du collectif Sauvons le Togo, Cst. Il suffit que le Cst appelle à une manifestation de rue pour assister à des comportements inciviles et à la réplique disproportionnée des forces de sécurité. Des jets de pierre aux gaz lacrymogènes en passant par les balles en caoutchouc, tout est utilisé des deux côtés pour animer la débandade.

Curieusement, les manifestations organisées par le Front républicain pour l'alternance et le changement, Frac, se déroulent dans de très bonnes conditions, sans heurts. Cela doit paraître étonnant du moment où le Cst est constitué à près de 80% de partis politiques membres du Frac. D'où proviennent alors les violences lors des marches du Cst ?

Cette question rejoint une autre qui s'intéresse aux méthodes employées par les deux regroupements de l'opposition dite radicale. Apparemment, les mots d'ordre du collectif sont différents de ceux du Frac. Car, le Cst a décidé de désobéir aux autorités et ne veut plus les informer de ses manifestations. Alors que le Frac, respectant la loi sur les manifestations publiques, adresse toujours un courrier aux autorités compétentes avant de se mettre à la rue. Compte tenu des liens intrinsèques existant entre les deux coalitions, pourquoi cette différence d'attitude vis-à-vis de l'autorité ? Les militants sont en droit d'en chercher les finalités.

Mais pourront-ils avoir la réponse à leur interrogation ? Un observateur avisé de la scène politique togolaise ne le croit pas. Car, pour lui, les partis politiques togolais ont atteint un niveau de maturité exemplaire. Tout en étant radicaux, ils mesurent désormais leurs responsabilités face aux conséquences des manifestations explosives. Dans ces conditions, les militants doivent savoir où se mettre pour revendiquer leurs droits et apporter leur contribution au développement de leur pays.

Pour la promotion de l'emploi et des ressources locales

Chemin balisé pour l'application du nouveau Code des investissements

Jean Afolabi

Les opérateurs se plaignent de ne pas bénéficier de la loi. Près de neuf mois après son adoption, la nouvelle loi portant Code des investissements en République togolaise va finalement entrer en application. Des sources proches du dossier évoquent la préparation d'un projet de décret en ce sens par les ministères impliqués dont celui de la Zone franche et celui du Commerce et de la promotion du secteur privé. Le Code devra s'appliquer aux entreprises régulièrement établies sur le territoire douanier togolais et y exerçant une activité industrielle, artisanale ou de service conforme aux lois et règlements en vigueur. Il vise, en cela, à favoriser la création d'emplois pérennes et qualifiés, à encourager l'utilisation et la valorisation des ressources naturelles et des matières premières locales, à développer l'économie de l'immatériel en encourageant le transfert de compétences et l'utilisation de nouvelles technologies et à promouvoir les grands travaux.

Pour être éligibles aux dispositions de ce Code dans les conditions qui y sont définies, une dizaine d'activités économiques sont identifiées dans lesquelles les entreprises sont supposées exercer déjà ou désirent le faire. Ces activités intègrent de nouveaux sous-secteurs d'activités tels que la santé, l'éducation et la formation, le montage et la maintenance industrielle et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, NTIC (cyber-village, télé services, etc.). Traditionnellement, les activités liées à l'agriculture, la pêche, l'élevage ou à leurs produits de transformation sont retenues ; ainsi que les manufactures, les activités de production d'énergie et de stockage d'hydrocarbures, de gaz à usage domestique, industriel ou médical. On remarque également que les secteurs touristique (aménagements et industries touristiques et hôtelleries) et culturel (livre, disque, cinéma, centres de documentation, centres de production audiovisuelle, etc.) ont été pris en compte.

Deux régimes d'accès à ce Code son identifiés. Le premier, dit de « Déclaration d'investissement », sera réservé aux entreprises dont le montant du programme d'investissement est inférieur ou égal à 600 millions de francs Cfa. Dans ce cas, une attestation est délivrée à l'investisseur dans un délai de 3 jours ouvrables après la remise d'un questionnaire dûment rempli et signé. Le second régime, dit « d'Agrément », s'appliquera aux entreprises dont le montant du programme d'investissement est supérieur à 600 millions de francs. Auquel cas, un arrêté d'agrément signé du ministre en charge de l'Industrie est adressé à l'investisseur dans un délai de 20 jours ouvrables. En plus, les



Photo: L'Union

Bernadette Legzim-Balouki, Ministre du Commerce

entreprises admises à l'un ou l'autre régime bénéficier d'une réduction de 30% sur la taxe foncière et sur la taxe professionnelle sur une durée de 3 à 5 ans suivant la zone d'exploitation.

Seront considérées comme implantées dans une zone les entreprises industrielles dont l'usine de production est installée dans cette zone ou les entreprises de service dont au moins 80% du personnel travaille dans ladite zone au titre du programme d'investissement agréé. Aussi, le territoire douanier est divisé en trois zones : la région Maritime constitue la Zone 1, les Plateaux les Zone 2 et les régions Centrale, de la Kara et des Savanes constituant la Zone 3. Les entreprises admises à l'un des régimes du futur Code – régime de déclaration ou d'agrément – bénéficient d'une réduction de 30% sur la taxe foncière et sur la taxe professionnelle, et ce pendant les trois premières années d'exploitation pour la Zone 2, mais pendant les cinq premières années d'exploitation pour la Zone 3.

Seront considérées comme entreprises valorisant des matières premières locales celles dont les matières premières et produits intermédiaires locaux représentent en valeur au moins 80% du total des achats de matières premières et produits intermédiaires entrant dans la fabrication du produit. Toute entreprise admise au présent code, utilisant pendant la période d'exploitation tout ou partie des inventions ou innovations technologiques togolaises protégées, bénéficie d'une réduction de 5% sur la taxe professionnelle pendant 5 années d'utilisation effective de ces inventions et innovations. Seulement, l'ensemble des diverses réductions d'impôt sur les sociétés prévues par le présent code ne peut excéder 55% du bénéfice imposable de chaque exercice.

Le nouveau code offrira une garantie à l'entreprise bénéficiaire notamment contre toute mesure de nationalisation, d'expropriation ou de réquisition sur toute l'étendue du territoire national, sauf pour cause d'utilité publique, légalement établie. Le cas échéant, l'entreprise

bénéficiera d'une juste et préalable indemnisation à dire d'expert. En cas de différend, au sujet de l'interprétation ou de l'application du texte, qui n'aurait pas trouvé solution à l'amiable, la compétence des juridictions nationales de droit commun peut être saisie. Ainsi que la Cour de justice de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) ou la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao). Ou encore la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi).

Besoins de liquidités bancaires

Encore 37,2 milliards Cfa injectés dans les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 04 septembre 2012, à une injection de liquidités d'un montant de 400,723 milliards de francs Cfa. Cette opération arrive à échéance le 10 septembre 2012, d'après un communiqué de

Dans la zone Uemoa au 2nd trimestre

L'indice du secteur minier dopé par le Togo

D'après la récente Note trimestre de conjoncture dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), la production industrielle a enregistré une baisse de 5,4% au deuxième trimestre 2012 par rapport au trimestre précédent. Cette évolution reflète le ralentissement de l'activité dans le secteur manufacturier (-15,6%), en rapport avec l'amenuisement du volume des produits agricoles à transformer. En effet, le deuxième trimestre de l'année correspond à la fin de la campagne d'égrenage de coton dans la plupart des pays de l'Union, ce qui se traduit par un recul saisonnier de la production dans les secteurs concernés. A cette morosité dans le secteur manufacturier, s'est ajoutée une baisse trimestrielle de la production des raffineries de pétrole.

En revanche, l'indice de la production industrielle a connu une progression trimestrielle dans les secteurs miniers (+3,9%), essentiellement au Mali, au Niger et au Togo, ainsi que dans le secteur de l'énergie (+15,4%) dans la plupart des pays de l'Union. La bonne orientation de l'indice dans la branche extractive est liée notamment à la hausse de la production d'or au Mali et en Côte d'Ivoire, d'uranium au Niger et de phosphates au Togo, en phase avec le respect des plannings établis par les sociétés en début d'année.

Comparé à la même période de



l'année précédente, la production industrielle est ressortie en hausse de 3,0% au deuxième trimestre 2012, après celle de 1,4% observée un trimestre plus tôt. Cette performance globale est attribuable notamment à l'activité dans les unités extractives (+2,5%), manufacturières (+4,5%) et la branche «électricité, gaz et eau» (+40,3%). S'agissant du secteur manufacturier, le regain de dynamisme de la production industrielle est attribuable à la cadence des unités de transformation alimentaire dans la quasi-totalité des Etats membres de l'Uemoa. Dans le secteur de l'énergie, la progression de l'indice traduit la hausse de la consommation d'électricité dans les

entreprises, le taux d'utilisation des capacités de production s'étant accru de 16,6 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre de l'année passée.

Au deuxième trimestre 2012, l'indice de la production industrielle s'est accru, en glissement annuel, de 17,9% au Burkina, 14,2% au Bénin, 5,2% au Togo, 4,3% en Côte d'Ivoire et 3,4% au Niger. En revanche, l'indicateur a reculé au Mali (-6,3%), au Sénégal (-8,4%) et en Guinée-Bissau (-9,3%). En moyenne sur les six premiers mois de l'année 2012, l'indice de la production industrielle a enregistré une augmentation de 2,2% contre 0,7% à la même période de l'année précédente.

la Banque centrale. Elle a enregistré la participation de 33 établissements de crédit de 8 places de l'Union monétaire ouest africaine (Uemoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0000% et 3,0688%.

Les établissements de crédit du Togo ont soumissionné et obtenu

37,200 milliards de francs, devant ceux de la Côte d'Ivoire, à 36,336 milliards de francs, et du Sénégal, à 32,195 milliards de francs. Viennent ensuite les établissements de crédit du Niger, pour 9,850 milliards de francs, et de la Guinée-Bissau, pour 7,812 milliards de francs.

De loin, les établissements de

crédit du Bénin ont obtenu 121,900 milliards de francs, ceux du Burkina Faso, 82,930 milliards de francs et ceux du Mali, 72,500 milliards de francs. Le taux minimum et le taux maximum proposés se sont situés respectivement à 3,0000% et 3,2500%.

Hausse des prix des produits pétroliers

Au Bénin, l'essence sans plomb coûte désormais 640F cfa le litre

Le gouvernement béninois vient d'augmenter les prix des produits pétroliers dans les stations services, a indiqué, lundi à Cotonou, le ministre béninois du Commerce Madina Séfou, lors d'un point de presse. «A compter de ce mois de septembre, l'essence sera vendue à la pompe à 640 francs Cfa le litre contre 595 francs Cfa, soit une augmentation de 45 francs par litre ; le pétrole à 580 francs Cfa le litre contre 550 francs le litre, soit une augmentation de 30 francs Cfa par litre ; le gas oil à 650 francs Cfa le litre contre 620 francs le litre, soit une augmentation de 30 francs le litre,



le gaz domestique à 3630 francs Cfa la bouteille de 6 kilogramme contre 3 360 francs, soit une augmentation de 270 francs Cfa», a déclaré le ministre Madina Séfou.

Pour cette responsable politique en charge du Commerce au Bénin, en procédant à cette revue des prix, le gouvernement a agi sur les droits de douanes et autres taxes. «L'augmentation de ces prix des produits pétroliers au Bénin est surtout lié à la hausse du prix du baril et du dollar», a-t-elle expliqué.

Les Béninois vont davantage s'adonner à leur «Boudé» national

FOOTBALL/CAN 2013 - GABON vs TOGO

Serge Akakpo: "On y va pour gagner"

Le Togo qui joue samedi le Gabon en match aller comptant pour le dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013, à l'intention d'aller gagner cette rencontre selon son capitaine Serge Akakpo.



Alors que ces éliminatoires de jouent en aller et retour, les Eperviers savent pour ne pas rater la troisième CAN consécutive, il leur faut aller faire un résultat à Libreville et se rassurer avant la manche retour. "On y va pour gagner, il n'est pas question se dire qu'on ira chercher un point. On y va pour gagner tout en restant intelligents dans nos options", a déclaré Serge Akakpo à l'issue de la première séance d'entraînement tenue, mardi, au stade de Kégué.

Pourtant, les Eperviers n'ignorent pas les qualités de l'équipe en face. Quart finaliste de la Can 2012, les Panthères se sont fait un nom avec Pierre Aubameyang, l'attaquant de l'AS Etienne, auteur déjà de 3 buts en Ligue 1 française et Daniel Cousin, l'attaquant de FC Sapin; deux joueurs clé qui tirent l'équipe vers le haut.

En l'absence de quelques cadres comme Bruno Ecuele Manga, Eric Mouloungui (blessés), Charly

Moussono (pour des problèmes administratifs), Stéphane Ngéma (sans club), l'entraîneur portugais des Panthères dit avoir opéré à un mélange d'expérience et de jeunesse. "On prépare le match avec les joueurs disponibles, le maximum de volonté, de professionnalisme, nous allons compter sur la qualité des présents et leur volonté, nous avons mélangé l'expérience et la jeunesse, nous avons de la qualité au milieu du terrain et des atouts en attaque, on va adapter notre jeu à la qualité de l'effectif présent et j'espère que les joueurs donneront le meilleur pour faire un bon résultat", a déclaré Paolo Duarte à Gabonews.

Mais Serge Akakpo sait que quelle que soit l'équipe qu'alignera Paolo Duarte, il y aura de la qualité et les éflaves de la dernière CAN et de la participation de la sélection gabonaise junior à la phase finale de tournoi olympique en Angleterre.

"On a affronté des équipes

comme le Botswana ou le Kenya mais là c'est une autre équipe qui veut rester sur la dynamique de la CAN que le Gabon a coorganisée avec la Guinée Equatoriale. C'est un adversaire de taille mais pas insurmontable", a ajouté le capitaine des Eperviers du Togo.

A l'inverse Didier Six se réjouit du retour d'Emmanuel Adebayor. L'attaquant de Tottenham et Alaixys Romao de Lorient étaient les derniers à rallier le camp de regroupement. "Ces joueurs ne sont plus à présenter. Leur apport pour la sélection est connu de tous et nous espérons qu'ils boosteront le groupe pour une victoire", a renchéri le milieu de terrain Mani Sapool.

Seul Kossi Agassale goal de Reims ne rejoindra pas le groupe. L'ancien gardien de l'Etoile Filante de Lomé avait pourtant promis revenir avant de se désister. Quant à Razak Boukari (Wolverhampton) et Floyd Ayité (Reims), ils sont blessés.

FOOTBALL /CLASSEMENT

FIFA: la Côte d'Ivoire toujours en tête, le Togo marque le pas

La FIFA a actualisé, mercredi, son classement mensuel des sélections nationales. Après un mois d'août marqué par des matches amicaux, l'Espagne occupe toujours le fauteuil de leader au niveau mondial. Du côté africain, la Côte d'Ivoire conserve toujours son statut de meilleure nation du continent. Les Eléphants restent à leur 16e place mondiale, alors que le Togo reste scotché à la 99e place

Le résultat d'un match amical, aussi insignifiant soit-il, peut avoir des conséquences. Il suffit pour cela de regarder le classement des nations pour le mois de septembre par la FIFA pour se rendre compte de cette réalité. Atteint par les amoureux du ballon

ron, le classement actualisé par l'instance dirigeante du football a été dévoilé ce mercredi. Alors qu'il n'y a eu qu'une seule date officielle pour des rencontres amicales (le 15 août, ndr), le seul changement significatif intervient au niveau de la 4e place, où le Portugal passe devant l'Uruguay, qui était encore sur le podium, il y a deux mois. Le podium mondial reste inchangé avec l'Espagne, qui fait figure de référence mondiale, avec l'Allemagne comme dauphin et l'Angleterre.

Au niveau du continent africain, si la Côte d'Ivoire fait toujours figure de nation phare avec sa 16e place mondiale, juste derrière la France (15e), le podium a subi une petite modifica-

tion. L'Algérie, 3e pays africain lors du dernier classement, est passé devant le Ghana pour devenir le nouveau dauphin des Eléphants. Après avoir connu une progression fulgurante lors des deux derniers mois, la Libye perd sa 4e place continentale au profit du Mali. Avec le dernier tour des éliminatoires de la CAN 2013 en Afrique du Sud, qui débute à partir de ce week-end comme c'est le cas aussi pour les qualifications à la Coupe du monde 2014 au Brésil, des changements sont à prévoir lors du prochain classement, prévu en octobre. De quoi permettre par exemple au Brésil, au 12e rang à l'heure actuelle, de grappiller quelques places.

CAN 2013

Eliminatoires CAN 2013 : la dernière étape offre de belles affiches

Pour ces éliminatoires, le choc entre la Côte d'Ivoire et Sénégal au stade Félix-Houphouët-Boigny sera la grande attraction. D'abord par l'effectif très complet des deux équipes ; d'autre part parce qu'il existe depuis toujours une saine rivalité entre les deux pays, par conséquent entre leurs équipes représentatives.

Curieusement, c'est l'entraîneur des Eléphants, Sabri Lamouchi, qui est le moins expérimenté et l'entraîneur des Lions de la Teranga qui a le curriculum vitae le plus étoffé. Ce sera le grand derby francophone de l'Afrique de l'Ouest ; Un grand défi pour Didier Drogba, qui n'a jamais rien gagné en Afrique ce qui est normal il n'y a ja-

mais joué en club, et tous les camarades de sa génération d'inscrire leurs noms au palmarès de l'épreuve la plus prestigieuse du football africain.

Tous les matches sont intéressants et indécis à l'exception peut-être de Libéria-Nigéria qui semble à la portée de Super Eagles de Stephen Keshi. Les Libériens jouent peu souvent avec des équipiers dont la présence ou la non-présence est incertaine jusqu'au bout. Si les Nigériens n'ont guère brillé ces derniers temps, il est patent que l'équipe a conservé des potentialités qui doivent lui permettre d'effacer la catastrophe d'in y a un an.

Et qui peut garantir la qualification de la Zambie, sacrée au début de l'an-

née à Libreville, devant une formation ougandaise qui ronge son freine depuis plus de quarante ans. Et l'Ethiopie, qui n'est guère mieux lotie, parviendra-t-elle à stopper les Soudanais qui ont repris goût à une épreuve dont ils avaient laissé passer invariablement le train. Le Ghana est en danger, le Gabon devant le Togo, la Tunisie face à la Sierra Leone, l'Algérie dans son derby avec la Libye ; chacun redoute le pire mais le masque aux journalistes en assurant que son équipe va se qualifier.

Dimanche soir on en saura un peu plus en attendant les journées décisives des 12, 13 et 14 octobre.



AVIS À LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance d'entretien sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après:

Mardi 11 septembre 2012

08h 30 à 16h 00 : Adidogomé, Sagbado, Radio Zion et ses environs, Prince Bedy, Meyo, Yokoè, Bar Madi, Institut Jean GUTENBERG, EPP Wonyomé, Auberge Adonai et ses environs, Gendarmerie, Domicile du Chef Canton et Chapelle de Sagbado et leurs environs.

Mercredi 12 septembre 2012

08h 30 à 09h 30 : Lossossimé Cacaveli, D'alméida, CCL, France câble, Togocel et Moov Cacaveli, Economie Rurale, Service de Nutrition, Centre des Mineurs, CMS Lossossimé, CS Masoyi, ICAT et Pompage TdE.

Jeudi 13 septembre 2012

09h 30 à 14h 30 : Vakpossito, Vessomé 2, 4^{em} Zone, EPP Hirondelle et Téléssou.

08h 30 à 12h 00 : Tokoin Hôpital, Collège Protestant, Ecoles des Auxiliaires Médiaux et des Sages-Femmes et leurs environs, Stations SHELL et SUN, Habitats de Tokoin Séminaire, Avenue de la Victoire, et Boulevard des Armées.

Vendredi 14 septembre 2012

09h 00 à 12h 00: Agoè Golf Club, les locaux du Golf Club et ses environs, Cinéma Zongo, White Plast et Bar le Sourire.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

REPÈRES

Vulgarisation de la charte des PME/PMI

Des ateliers de vulgarisation de la Charte des Petites et Moyennes Entreprises et Industries du Togo (PME/PMI) à l'endroit des opérateurs économiques des régions des Plateaux et Savanes se sont tenus les 21 et 27 août à Atakpamé et Dapaong, après ceux organisés dans la Centrale et Maritime.

Organisé par le ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, cet atelier a permis aux participants de s'approprier la charte des PME/PMI au Togo adoptée le 30 décembre 2009 et signée par toutes les parties prenantes le 04 novembre 2010. Il s'agit de susciter une adhésion massive des dirigeants des PME/PMI en diffusant largement les dispositions de la Charte. Au cours des travaux, les participants (opérateurs économiques) ont reçu des exemplaires de la Charte afin de les amener à connaître les objectifs poursuivis par la Charte à savoir la définition consensuelle de la PME/PMI et les cadres réglementaire administratif, juridique et financier. Cette charte selon les organisateurs, a le mérite de fixer une définition claire et consensuelle de la micro entreprise et industrie, la petite entreprise et industrie, la moyenne entreprise et industrie en fonction des secteurs d'activités en tenant compte des paramètres économiques, les avantages à concéder aux PME/PMI, leurs obligations et engagements, le rôle des collectivités locales par leur soutien aux structures d'appui aux PME/PMI. Elle vise à doter les PME/PMI d'un environnement favorable à leur expansion, mieux prendre en compte leur spécificité et leur vulnérabilité, organiser leurs relations avec les grandes entreprises, développer le transfert de technologies des instituts universitaires, etc. Après avoir énuméré les avantages que présente cette charte pour les opérateurs économiques, les différents orateurs ont convié les participants à s'approprier cet outil pour faire prospérer leurs affaires.

Vingt magistrats de plus pour la justice

Vingt nouveaux magistrats, dont 7 femmes, ont fait leur entrée dans le corps judiciaire togolais le jeudi 30 août à Lomé au cours d'une audience solennelle dirigée par le président de la Cour d'Appel de Lomé, Waoyi Kodjo.

Dans son réquisitoire, le procureur général, M'dakena Atara a présenté les impétrants avant de leur rappeler le profil d'un magistrat. Il a notamment insisté sur les obligations professionnelles qui leur incombent, notamment, l'impartialité, l'intégrité, la dignité, la discrétion et l'abnégation au travail. «Il n'est secret pour personne que l'institution judiciaire que vous êtes appelés à servir et à incarner est créée de toutes parts et taxée de tous les vices», a reconnu le procureur général. Il a exhorté les jeunes magistrats à redorer le blason de la justice en la rendant plus efficiente en vue de retrouver la confiance des justiciables et ainsi combler les attentes du peuple togolais. Il a, par ailleurs, insisté sur le sens du mot serment qui, selon lui, signifie «rendre sacré». «Pour vous donc, jeunes magistrats, ce sera précisément l'acte solennel par lequel vous allez vous engager à rendre dignement la justice», leur a-t-il rappelé. Avant de renvoyer les récipiendaires à l'exercice de leurs fonctions, le président de la Cour d'Appel, a souligné que la magistrature est une fonction noble et cette noblesse doit être préservée. Selon lui, les critiques dont la justice fait face sont relatives, entre autres, à sa lenteur dans le règlement des affaires, une justice à plusieurs vitesses, une pour les forts et une autre pour les faibles, une pour les pauvres et une autre pour les riches. La promotion 2010-2012 est la dernière formée à l'École Nationale d'Administration, la relève étant désormais prise depuis 2010 par le Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ) dans le cadre du Programme de Modernisation de la Justice.

Le partenariat du Togo et de la BAD

Le Togo et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont signé le jeudi 30 août à Lomé, des protocoles d'accord de don et de prêt relatifs au «projet multinational Togo/Burkina Faso: réhabilitation de routes et de facilitation du transport sur le corridor CU9 Lomé-Cinkassé-Ouagadougou».

Ces accords portent sur un montant d'environ cinquante six milliards (56.000.000.000) F CFA dont deux dons estimés à 41,7 milliards. Ce financement permettra la réhabilitation de 102 km de la route Atakpamé-Blitta, le financement des études de la ligne de chemin de fer Lomé-Blitta et la construction d'un port sec à Blitta. L'accord prend aussi en compte des mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement, la sensibilisation aux IST/Sida, la sécurité routière et le respect de la charge à l'essieu. La réalisation de ce projet contribuera à accroître le trafic de transit et des échanges, la réduction des coûts généralisés du transport, l'amélioration de la sécurité routière et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Elle aidera également à redynamiser le sous-secteur des transports routiers pour soutenir la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER), le développement économique et social ainsi que l'intégration régionale en zone UEMOA. Le projet entend aussi favoriser l'inter-connexion et l'intégration sous-régionale pour faciliter les échanges socio-économiques entre le Togo et les pays de l'hinterland et améliorer l'accessibilité des localités à fortes potentialités agricoles. Les documents ont été paraphés par le ministre de l'Economie et des Finances, Otèh Ayassor et le représentant résident de la BAD, Serge N'Guessan, en présence des ministres du Transport, Noupoukou Dammipi et des Travaux Publics, Ninsao Gnofam. Le ministre de l'Economie et des Finances, Otèh Ayassor, a révélé que la réhabilitation du corridor Lomé-Ouagadougou constitue l'un des piliers majeurs de l'action gouvernementale en matière de renforcement du secteur des transports en vue de la réduction de la pauvreté. Il a exprimé sa gratitude à la BAD pour ses appuis multiformes puis rassuré que cette enveloppe financière sera utilisée à bon escient pour atteindre les objectifs escomptés. Le représentant-résident de la BAD, Serge N'Guessan a indiqué que son institution accorde une grande importance à l'efficacité des opérations qu'elle finance et leurs impacts sur l'économie. Il a réitéré l'engagement de la BAD à renforcer sa coopération avec le Togo et à soutenir les efforts du gouvernement pour une croissance et une réduction effective de la pauvreté. M. N'Guessan a encouragé le gouvernement à maintenir le dialogue avec l'ensemble des institutions bancaires et s'est dit engagé à l'accompagner pour réduire les obstacles que le pays rencontrera dans l'exécution de ce projet.

Débat

Election Miss contre la culture

Epiphanie Camih Gantini a été élue Miss Togo 2012 et elle est vraiment belle, mais la polémique à propos de cette organisation appelée abusivement "événement culturel" est bien lancée par les internautes, surtout les acteurs culturels, un peu jaloux, qui n'entendent pas du tout la médiatisation et les fonds y associés au détriment d'une promotion de la vraie culture. Chaque année, le débat fait son lit chez les acteurs culturels, et la question soulevée reste la même : pourquoi autant de fonds alloués à une élection qui met en valeur la beauté physique et rien pour la culture qui fait la promotion de l'esprit ? Pour faire information officielle, le budget de Miss Togo, événement faussement culturel mais réellement sociétal, tournerait autour de 130 millions Cfa. Ses partenaires privés sont très nombreux, sans compter l'appui officiel non négligeable, et sa médiatisation et son audience auprès du public sont sans conteste une réussite, bon an mal an, même si les candidates paraissent peu ou prou sottes sur certaines questions d'actualité et font preuve de peu de délicatesse avec la langue de Molière. Certes, il s'agit d'un événement qui met plutôt en valeur le plastique que le cerveau, on demande seulement aux candidates d'être belle et maigre. Quant au mépris pour les corpulences charnues ou les poitrines avenantes...

Passons. Pour l'instant, aucun

événement réellement culturel n'a encore atteint une dimension de cette taille et bénéficié d'autant de soutien de l'Etat.

Le dramaturge Tingayama Mawo a déclenché la polémique sur son blog <http://www.mots-trottes-rues.blogspot.com> en posant la question qui fâche : Qu'est-ce qui est culture: Miss Togo ou FESTHEF? Festhef, c'est Festival de théâtre de la fraternité, le premier festival de théâtre international qui bat de l'aile depuis plus d'une décennie, faute de subventions. Ce n'est un secret pour personne que les VRAIS événements culturels togolais sont soutenus comme la corde le pendu par la coopération internationale. Et quand les vannes des organisations internationales se ferment quelque peu, les festivals tirent Dieu par la langue et le diable par la queue. Festhef mène ainsi une traversée du désert depuis des années. Filbleu, un autre festival de théâtre de formation à la base a fermé boutique en attendant de jours meilleurs. Or le théâtre est l'art par excellence d'éducation de la masse. D'autres événements culturels ont ainsi fini leur vie dans d'étranges cimetières.

Dans une langue adorable et volontairement provocatrice, Tingayama Mawo défouaille : "L'élection miss Togo s'est tenue le samedi nuit. Salle comble. Il paraît, à écouter les journalistes, que c'est un EVENEMENT CULTUREL. Le site www.republicoftogo.com a publié



l'évènement dans sa rubrique "Culture". <http://www.afrik.com> en a parlé dans ses brèves.

www.icilome.com publie l'élection de miss Togo dans sa rubrique "Nouvelles".

Enfin, qu'est-ce qui est culture et qu'est-ce qui ne l'est pas?

Je voudrais me convaincre du contraire : être la plus "belle fille", sur des critères empiriques, subjectifs, fussent-ils conventionnels, n'a rien de culturel. Si ce ne sont les instincts sexuels que ce fait de société réveille et aiguise à la fois, qui plonge les gens dans la confusion des sens. Faudrait nous proposer un autre dictionnaire.

Parallèlement à Assahoun, se tient, depuis le 24 août, le FESTHEF, le Festival de Théâtre de la Fraternité. Qui sait ce que c'est que le Théâtre de la Fraternité? La vache maigre, si elle n'a pas la folie contagieuse."

Il va plus loin pour comprendre

Parution

Dédicace du livre sur Edem Kodjo, le 14 septembre prochain

La dédicace du livre, *Edem Kodjo, un homme, un destin* aura lieu le 14 septembre à 16H30 à l'Hôtel Eda-Oba, en présence de plusieurs personnalités politiques, de leaders d'opinion et d'acteurs culturels. Ecrit par le journaliste-écrivain ivoirien Venance Konan, Directeur du groupe de presse *Fraternité-Matin*, le livre relate la vie d'Edem Kodjo, de son enfance à la politique. Ecrit dans

une langue simple et cohérente, l'essai retrace le destin exceptionnel d'un intellectuel et homme politique dont la carrière se décline sur plusieurs plans : grand commis de l'Etat Edem Kodjo a longtemps marqué la vie politique nationale comme dirigeant d'entreprise d'Etat (SNI), ministre de l'économie et des finances, des affaires étrangères, deux fois Premier ministre. Farouche panafricaniste très tôt, il

ne l'est pas que dans le discours (*Et demain l'Afrique*, Stock 1980 ; *Lettre à l'Afrique centenaire*), il l'est forcément dans l'action en étant la cheville ouvrière de la création de la CEDEAO et puis Secrétaire général de l'OUA.

L'œuvre est conçue pour être également intimiste, le lecteur découvrira par endroits les autres casquettes de l'actuel fondateur de la Fondation PAX AFRICANA : sportif, passionné de chant choral, collectionneur d'arts.

Nécrologie

Le comédien Christian Marin, le Laverdure des «Chevaliers du ciel», est mort

Le comédien Christian Marin, qui avait notamment incarné Laverdure dans la série Les Chevaliers du ciel, est mort mercredi 5 septembre à l'âge de 83 ans dans un hôpital parisien, a annoncé sa famille. La date et le lieu des obsèques de l'acteur né à Lyon en 1929 n'ont pas encore été fixés.

Visage allongé, oreilles décollées et air ahuri, Christian Marin a marqué l'histoire de la télévision et du cinéma avec deux rôles très populaires. Aux côtés de Louis de Funès, il a été un des gendarmes de Saint-Tropez, le maréchal des logis Albert Merlot, dans les quatre premiers épisodes de la série.

A la télévision, de 1967 à 1969, il

a été un des héros des Chevaliers du ciel, adaptation de la bande dessinée d'Albert Uderzo et Jean-Michel Charlier. Compagnon de Michel Tanguy (Jacques Santi), il était le lieutenant Ernest Laverdure, dragueur invétéré, excentrique et gaffeur, mais excellent pilote.

Spécialiste des seconds rôles, notamment chez Jean Girault, Christian Marin avait tourné dans une cinquantaine de films sous la direction de Claude Autan-Lara, Costa-Gavras, Yves Robert. Sa principale activité était cependant le théâtre. Il a joué dans une quarantaine de pièces, tant dans le répertoire classique que dans le boulevard.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSOON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Société/Les jobs de vacances

À chacun son créneau

Pendant que certains s'amuse ou se reposent, d'autres enfants doivent trimer pour payer leurs études

Etonam Sossou

A 12 ans, comme certains de ses petits copains, Armel Nounya, originaire de Kouma, dans la préfecture de Kloto aurait pu passer des vacances douillettes à jouer au ballon en longueur de journée,



sous la pluie et sous le soleil, torse et pieds nus, sans se demander de quoi sera faite sa rentrée scolaire. Encore que, celle-ci sera assez spéciale, du fait de son entrée, en 1ère année dans un collège d'enseignement général à Lomé, cette année 2012. Conscient de ce que les revenus de sa maman, femme de ménage, ne peuvent supporter la charge de son éducation et de celle de ses cinq petits frères, le jeune homme a décidé de travailler dur pour, ensuite, contribuer à l'achat de ses manuels et fournitures scolaires. «Il y a 5 ans, quand mon papa vivait, je ne me souciais pas de ce que demain sera fait, ma mère aussi. Car, c'est papa qui s'occupait de tout. Aujourd'hui, les données ont changé. Très vite, ma maman s'est mise dans le commerce et quelques fois, elle fait la lessive dans des maisons, moyennant un revenu. Malgré tout ceci, c'est dur. À la maison, on ne mange qu'une fois par jour et des fois même pas.

Jusque là, elle payait mes études, mais cette année, c'est un peu dur car je vais en 1ère année au collège et les fournitures coûtent cher. C'est pourquoi, j'ai décidé de l'aider à assumer cette charge», explique-t-il.

Depuis le début du mois de juin

dernier et jusqu'à la semaine dernière, Arnaud déplume les poulets au marché des volailles (du côté d'Atikpodji) moyennant 100Fcf par pièce. Son intégration au marché n'a pas été aussi facile. Ses journées sont un combat perpétuel. Il doit, non seulement se battre pour s'imposer parmi les plus anciens qui tentaient de l'intimider; mais aussi, user de tous les moyens pour avoir le plus de clients possible et partant, des revenus plus consistants en fin de journée. Il faut également faire avec l'insalubrité de son lieu de travail dont les conséquences n'ont pas tardé à se faire ressentir: sa peau, douce à l'origine, est devenue rugueuse et couverte de gale.

Dans cet espace aménagé à cet effet et où on retrouve une bonne vingtaine de jeunes gens, on est vite pris par la forte odeur de poulet et de sang qui s'échappe des fûts. Ceux-ci servent de récipients pour porter à ébullition l'eau dans laquelle les volailles seront trempées avant

d'être nettoyées. Un liquide de qualité douteuse, recueilli sous la pluie ou dans des étangs remplis de toutes sortes de bestioles. Arnaud doit aussi faire avec la boue et les déchets dans lesquels il ballade ses pieds bien trop robustes pour son âge. Ceux-ci, sont à peine protégés par des sandalettes élimées en matière plastique.

Les vêtements qu'il porte ne le sont pas moins et ne sentent non plus la rose. Et c'est sans surprise que l'on constate la répulsion qu'éprouvent certaines ménagères quand il les aborde. Cependant, cet obstacle surmonté, tout se passe pour le mieux. Usant de ce sourire juvénile et plein de vie qui le caractérise, et de cette sympathie qu'il inspire par ailleurs, le jeune homme réussit très souvent à convaincre ces dames de le laisser s'occuper de leurs volailles, moyennant une petite rémunération. Satisfait, il parle de sa tactique: «Mon plan de travail est simple. Je me mets à côté des vendeuses de poulets. Lorsqu'une cliente en achète un, je lui propose aussitôt de le lui nettoyer. Elle est beaucoup plus rassurée parce que les vendeuses me connaissent. Car, il faut préciser que, certains bandits du marché se cachent sous le couvert de «nettoyeurs» pour s'enfuir avec la marchandise des ménagères. Il y en a aussi qui les changent avec certains poulets plus petits ou pourris. La rapidité compte aussi beaucoup. Quand il y a affluence, les samedi par exemple, je peux en faire une vingtaine», explique Arnaud. Il ajoute ensuite, qu'en trois mois de travail acharné, il a pu avoir 50 000 Fcf. En plus des 20 000 Fcf qu'il a eu en portant de temps à autres les paniers des ménagères

N é c e s s i t é Jean Arthur, Alias Rambo, a choisi cette activité de porteur durant la période des vacances. Avec une brouette qu'il loue à 200 Fcf chaque jour de marché (mardi et samedi), il sillonne le marché

d'Adidogomé pour proposer ses services. C'est la robustesse de ce jeune homme de 16 ans qui lui a valu ce sobriquet qu'il porte depuis deux ans. «Je n'ai jamais pensé qu'un jour, je ferais un travail pareil, dit-il. D'ailleurs, je n'arrêtais pas de me moquer de ceux qui le faisaient. La vie étant ce qu'elle est, j'ai perdu ma mère et mon père s'est remarié. Sa femme a estimé qu'ayant raté mon Bepc, il ne devait plus me payer les études. Pour aller à l'école l'année qui suivait et pouvoir réussir à mon examen, j'ai dû faire des jobs au marché, notamment porter les sacs des ménagères. Les premiers jours j'en avais honte. Mon gêne est très vite passé et je sais que je dois me débrouiller autant que faire se peut pour devenir un grand homme dans la vie. Car, je rêve d'un avenir en or comme celui de mon père qui est inspecteur des impôts. Avec les premiers sous que j'ai pu avoir, je me suis déjà réinscrit en 3ème dans un collège, que je fréquente depuis la classe de sixième. J'ai également acheté mes fournitures scolaires et quelques livres seulement». Présent au marché très tôt dès 6 h, il n'en repart pas avant 17 h pour la maison où des travaux l'attendent

également. S'il a arrêté son boulot samedi dernier, il ne va pas quitter pour autant le marché. «Pendant la période des classes, je ne travaillerais que les week-ends. Cet argent me permettra d'assurer mon déplacement et de manger», ajoute-t-il.

Une nécessité qui n'est pas celle des jumelles Manuella et Isabelle, deux jeunes filles issues d'une famille «bien». Entre le bruit des moteurs de casques et les railleries des clientes, les deux coiffeuses, sont tout absorbées par le boulot, prêtant une oreille distraite aux propos parfois excessifs de leurs clientes. Contrairement à Armel et à Jean Arthur, elles sortent d'un cadre familial bien structuré, bien que modeste. Avec les revenus du papa, cadre dans une banque, et ceux de la maman, traductrice, les rentrées mensuelles d'argent sont de l'ordre de 700 000 F cfa. Rien n'oblige les deux enfants du couple Y. à travailler pendant les vacances pour payer leur études. Mais là-dessus Julie, la maman, est formelle: «Quand les enfants vivent dans l'opulence, très souvent, ils ne font pas de gros efforts dans la vie. Je veux inculquer aux miens le sens du travail, de la débrouillardise en les envoyant faire des petits

métiers. Elles font des tresses et en deux mois, elles auront chacune 40.000 f cfa. C'est vrai que cet argent ne représente rien à côté de ce que j'ai déboursé pour leur rentrée. Mais ça va leur permettre d'acheter leurs tenues scolaires. Pour moi, c'est une façon de leur inculquer les valeurs de la vie. Car on ne sait jamais... ».

Une chance que n'a malheureusement pas Annie, ménagère dans une famille. Les cheveux au vent, vêtue d'un pagne et d'un tee-shirt blanc, les lèvres enduites de rouge, sa patronne veille à la bonne tenue de sa nouvelle recrue. Sous cet œil vigilant, Annie lustre les carreaux de la véranda. Sur un ton rébarbatif, sa patronne lui reproche de n'avoir pas encore lavé le linge rempli dans une bassine encore posée sur le bac. Sans mot dire, elle continue son travail comme si de rien n'était. Il lui reste encore trois semaines à passer avec cette bonne dame acariâtre, pour qui, femme de ménage rime avec paillason, souffre douleur. Depuis deux ans, cette élève en 1ère G1 au lycée technique d'Adidogomé, fait les ménages pour préparer sa rentrée académique.

Environnement

Que de caniveaux poubelles à Lomé

L'existence continue des moustiques à Lomé n'est pas mystérieuse. Ces insectes dangereux sont attirés par l'insalubrité qui prédomine dans notre capitale. Les fossés creusés pour l'écoulement des eaux usées sont devenus des poubelles dans certains quartiers.

A Lomé, les ordures ont envahi la plupart des caniveaux. Ceci rend l'écoulement des eaux impossible et engendre aussi la puanteur et les moustiques. Pourtant, les campagnes de sensibilisation ont toujours existées. Malheureusement beaucoup de nos compatriotes ne prennent pas en compte les émissions

sensibilisatrices des médias, faute de civisme.

Très souvent, en pleine circulation, on fait le pire. Etant par exemple dans un taxi, et même à moto, on peut jeter n'importe quoi sur le côté de la route qui descend finalement dans les fossés. Ceux qui vivent ou travaillent au bord de ces fossés, en font tout de même. Ce fait déprave notre environnement. Nos rues sont aussi mal gérées. Certains caniveaux servent même de dépôt d'ordures dans certains quartiers tel que Hanoukopé. Ainsi à Lomé, on paraît confondre «fossés et poubelles, ordures et eaux sales».

La résurgence de certaines maladies (mortelles) telles que le choléra, la fièvre jaune, la fièvre typhoïde en dit long sur la saleté de la ville Lomé. Les spécialistes ne les appellent-elles pas d'ailleurs les maladies de la saleté? Et dire que les autorités, chaque année, dépensent des sommes colossales pour venir à bout de ces maladies alors qu'il suffirait aux populations mêmes d'entretenir leur cadre de vie pour les éviter et ce avec beaucoup, beaucoup moins de moyens. Les économies ainsi faites pourraient servir à réaliser d'autres projets. Cela paraît simple et pourtant...

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1128 DE LOTO BENZ DU 29 AOUT 2012

Le tirage de **LOTO BENZ** de ce mercredi 05 Septembre 2012, porte le numéro **1129**.

Plusieurs parieurs de la LONATO ont eu le bonheur mercredi dernier de remporter des gros lots et des lots intermédiaires lors du dernier tirage de loto Benz.

En dehors de Lomé, où nous avons enregistré **deux lots de 750.000F CFA** auprès des **opérateurs 7826 et 3003**, c'est à **ANEHO** et à **DAPAONG** que des gagnants de gros lots ont été recensés.

En effet, l'**opérateur 8336** basé à **ANEHO** et le **point de vente 7401** situé à **DAPAONG** ont dénombrés plusieurs gagnants de lots de **500.000F CFA**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1129 de LOTO BENZ du mercredi 05 Septembre 2012

Numéro de base

17

55

51

16

61